

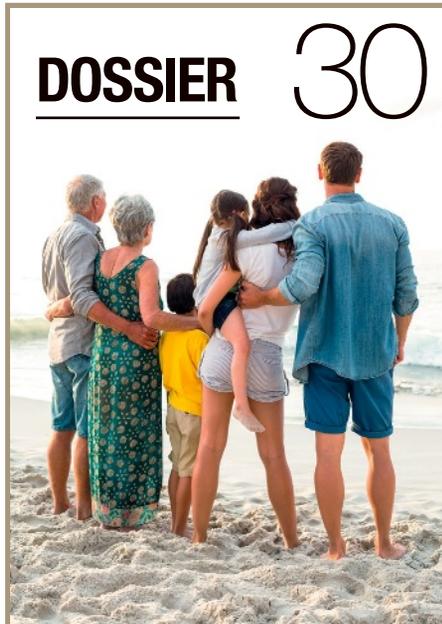
- **Éditorial** P. 3
Par M^e Pierre Lemée
- **Lois de finances** P. 9
Votre argent, ce qui vous attend en 2022
- **Actus**
- Immobilier** P. 14
- Spécial Salon de l'agriculture** P. 18
Agriculture et alimentation : du champ à l'assiette
- International**
- Brexit, des changements plus pratiques que juridiques. Entretien avec Bertrand Basseville, notaire P. 20
- 230 millions d'enfants sans identité dans le monde. Entretien avec Laurent Dejoie, notaire P. 22
- Affaires courantes** P. 24
Un photographe de cinéma tombé dans l'anonymat
- **Courrier des lecteurs** P. 26



67 GRAND ÂGE

Les solutions pour aider et faire face

- **« La moitié des aidants se sent seule et non soutenue moralement »** P. 68
Entretien avec Morgane Hiron, déléguée générale du collectif Je t'Aide
- **Congé de proche aidant, mode d'emploi** P. 70
- **La procuration notariée comme première étape** P. 72
- **Priorité à la famille avec l'habilitation familiale** P. 74
- **Anticiper l'avenir avec le mandat de protection future** P. 76



DOSSIER 30

FAMILLE RECOMPOSÉE LA VIE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE

L'art et la manière de veiller sur tout ce petit monde! P. 32
Entretien avec Hélène Courtonne, notaire

5 questions sur l'adoption de l'enfant du conjoint P. 34

Donner ensemble à tous ses enfants P. 35

Prestation compensatoire, pension alimentaire, réversion: une vie ne chasse pas l'autre! P. 36

Famille recomposée et entreprise: que prévoir dans les statuts? P. 38

PLACE DE L'IMMOBILIER 47

► **Le tour de France de l'immobilier ancien** P. 47

► **En mal d'espace et de verdure, les Franciliens font leurs cartons** P. 53

► **Sondage, le parcours immobilier des Français** P. 56

► **Investissement de saison** P. 58
Investir en outre-mer: bon plan?



► **Vie de propriétaire** P. 60
Gestion des canalisations d'eau et radiateurs au gaz, qui paie quoi?

► **Vie de locataire** P. 62
Travaux et jouissance du logement

► **Astuce notaire** P. 64
« Avec l'acte authentique électronique, tout le monde gagne en confort »
Entretien avec Thierry Thomas, notaire

LOISIRS

► **Enchères** P. 78
« Tout objet a de la valeur! » Entretien avec Harold Hessel, commissaire-priseur

► **Livres** P. 82

► **Restez connecté** P. 83
Notre sélection d'applis et de sites

► **Auto écolo** P. 84
Renault Arkana E-Tech Hybride 145

FICHES PRATIQUES

86

► **Immobilier** Installer un système de vidéosurveillance dans un immeuble / Le diagnostic assainissement

► **Famille** Comment modifier son pacs? / Comment réviser la pension alimentaire? / Le don sur succession

► **Finances** Qu'est-ce que le capital-investissement (ou Private Equity)?

► **Crédit immobilier** Comment est fixé le taux d'intérêt? / Le déblocage des fonds

► **Justice** Les actions devant le tribunal administratif / Les actions devant le tribunal de commerce



IMMOBILIER
Installer un système de vidéosurveillance dans un immeuble
Tout ce qui relève de la vie privée des habitants doit être préservé. Les caméras seront donc placées de telle sorte qu'elles respectent l'intimité des occupants.

Les caméras ne peuvent filmer les portes, fenêtres, balcons ou terrasses... Seul les espaces communs, porche d'ascenseur, local vélos ou poussettes, hall d'entrée, et la présence de caméras doit être signalée par un pictogramme.

Faut-il une autorisation administrative?
Non, si l'usage de l'immeuble est limité par un digicode ou un interphone.
Oui, si tout le monde peut accéder à l'immeuble. Cela n'est pas demandé au cas de la préfecture, il est possible de faire une demande en ligne sur teleprocureur.justice.gouv.fr.

L'installation doit-elle être approuvée par les copropriétaires?
Oui, aux termes de la loi Adu du 24 mars 2014, « les travaux nécessitant la conservation de l'immeuble et il a pris en compte de la santé et de la sécurité physique des occupants » relatifs de la même loi de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

Conservation des renseignements et visionnage?
La durée de conservation doit être proportionnelle au but poursuivi.
Selon les dispositions de la loi, elle ne peut excéder un mois. En outre, plusieurs jours doivent être consacrés à la prise de vue et à la prise en compte de la santé et de la sécurité physique des occupants. Le principe de proportionnalité s'applique également aux personnes autorisées à visionner les images. La loi recommande de donner cette possibilité au syndic, aux membres du conseil d'administration ou au gestionnaire ou au gestion de l'immeuble.

Le permis de construire...
Selon les dispositions de la loi, elle ne peut excéder un mois. En outre, plusieurs jours doivent être consacrés à la prise de vue et à la prise en compte de la santé et de la sécurité physique des occupants. Le principe de proportionnalité s'applique également aux personnes autorisées à visionner les images. La loi recommande de donner cette possibilité au syndic, aux membres du conseil d'administration ou au gestionnaire ou au gestion de l'immeuble.